



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/24

DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LE RENFORCEMENT DU  
CONTRÔLE DES HABITANTS

## DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Le Contrôle des habitants est composé actuellement d'une préposée à 100 % ainsi que d'une collaboratrice à 60 % soit 1.6 équivalent plein temps. Le service est chargé d'enregistrer tout mouvement de la population suisse et étrangère et fait l'interface avec les usagers et les services cantonaux, particulièrement en ce qui concerne le bureau des étrangers. A Préverenges, le Contrôle des habitants est chargé des tâches suivantes en complément de ses missions de base :

- Renseignements généraux à la population et aux visiteurs de l'administration
- Etablissement des demandes de cartes d'identité
- Vente des cartes journalières CFF et CGN
- Gestion du registre des entreprises communal au sens de la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE)
- Gestion de la base de données AMICUS (Registre des chiens)
- Gestion des places de port
- Vente et distribution de sacs poubelles
- Rapport pour l'office du logement
- Gestion de la caisse sous le contrôle du service des finances
- Recensement des appartements et divers (mutations RCB et registre des bâtiments)
- Gestion de la taxe de séjour, en collaboration avec Morges Tourisme.

Certaines périodes de l'année sont traditionnellement chargées pour ce service, en particulier sur la période d'août à octobre.

### 2. État des lieux

Malgré une évolution relativement stable de la population, les activités du service sont en constante augmentation. Cela est dû aux exigences cantonales en matière de gestion des habitants et des étrangers. En effet, la mise en place en 2021 de la gestion électronique des dossiers par le service cantonal de la population génère passablement de travail puisque la transmission des informations reçues sur papier au guichet des communes est ensuite numérisée par le service communal, pour transmission au canton. La fourniture de documents papiers est rendue obligatoire par la loi et la commune n'a pas la possibilité de changer cette manière de faire qui dépend du service cantonal. Il en résulte un surcroît de travail pour les collaboratrices concernées. Précisons également que les conditions d'octroi d'un permis de séjour nécessitent également une grande expertise de la part des collaboratrices, car la tâche exige une formation spécifique. L'arrivée de nombreux étudiants résidant hors de l'espace Schengen génère encore une charge plus importante de travail, situation que peu d'autres communes connaissent.

A titre indicatif en fin d'année 2023, nous constatons que la population de Préverenges comptait : 5'311 habitants dont 1'664 ressortissants étrangers soit 31.33 % de la population.

Contrairement à la population suisse, chaque étranger dispose d'un permis de séjour dont la durée de validité s'étend de 1 mois à 5 ans. Ainsi à périodes régulières, ces personnes sont tenues de renouveler leur titre de séjour auprès du service communal.

S'agissant des Suisses, les données à collecter sont également en constante augmentation. Par ailleurs, toutes les bases de données étant connectées avec les registres cantonaux et fédéraux, les communes sont tenues de respecter des règles très précises au sens de la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Les incohérences sont systématiquement signalées par l'administration cantonale qui exige des corrections de la part du Contrôle des habitants.

Il faut savoir également que les travaux du Contrôle des habitants sont également impactés par les autres services. Chaque habitant est attribué à un logement. Ces logements sont contenus dans le registre fédéral des bâtiments. La mise à jour de ce registre se fait en fonction des mises à l'enquête de nouvel immeuble. Cependant, lorsque les procédures d'autorisation de construire ne sont pas respectées ou que les procédures sont non achevées, le Contrôle des habitants est dans l'incapacité d'enregistrer l'arrivée de l'habitant, situation qui génère de très nombreuses demandes de corrections.

A cela s'ajoute plus de 2'464 mutations (situation au 21 décembre 2023). Pour comparaison, le service avait compté en 2021 moins de 2'200 interventions. Chaque année, la charge de travail progresse sans que nous soyons en mesure de l'expliquer intégralement.

A titre d'exemple, 490 arrivées ont été comptabilisées en 2023. Ces 490 personnes ont dû toutes se rendre une ou plusieurs fois auprès du Contrôle des habitants afin d'y déposer leur dossier. Il convient de compter plus de 490 heures de travail, uniquement pour cette tâche. En plus, nous avons enregistré en 2023 :

- 36 naissances
- 21 mariages
- 3 divorces
- 13 séparations
- 52 décisions de naturalisation
- 449 départs hors de la commune
- 70 changements d'adresse au sein de la commune
- 1'310 mutations diverses, dont les renouvellements de permis susmentionnés
- 20 décès.

Un rapide calcul montre que le traitement de ces divers cas de figure mobilise 1.3 équivalents plein temps (EPT). A cela s'ajoutent plus de 2'250 téléphones entrants nécessitant entre 5 et 15 minutes de travail pour chacun d'eux (0.23 EPT).

Le Contrôle des habitants se charge aussi, en collaboration avec le Greffe municipal, de la gestion du registre électoral et du contrôle de signatures des initiatives et référendums fédéraux et cantonaux. Ces contrôles de signatures mobilisent les collaboratrices entre 3 et 5 fois par semaine. La période 2022 et 2023 a vu une augmentation exponentielle de ces travaux qui dépendent de l'activité politique.

En plus des tâches traditionnelles du Contrôle des habitants, chaque commune confie diverses missions annexes en lien avec la population. Pour Prévèrenges, ces activités annexes sont particulièrement nombreuses et importantes en comparaison avec des communes de taille similaire, à savoir :

- Vente des cartes journalières CFF (le nouveau système 2024 génère un accroissement de la charge de travail puisque pour chaque demande, nous devons générer le titre de transport par nos soins en collectant noms et prénoms des acheteurs)
- Vente de cartes journalières CGN
- Gestion de l'autorité portuaire de la commune (50 places de port) générant environ une semaine de travail par année
- Gestion du registre des chiens (256 chiens en 2023)
- Gestion et mise à jour du registre communal des entreprises (350 entreprises)
- Réception et renseignements à la population.

Le tableau de l'annexe 1 détaille les activités dépendant du Contrôle des habitants dans plusieurs communes de taille similaire à la nôtre. On observe une dotation en personnel variant de 2.1 à 3.6 EPT pour ces services, Préverenges étant la commune ayant le moins de personnel avec 1.6 EPT.

Sur le plan des compétences des collaborateurs, la fonction du Contrôle des habitants nécessite indiscutablement une formation spécifique et des années d'expérience professionnelle à un poste similaire. A l'interne, la commune de Préverenges dispose de deux personnes formées (les deux titulaires). La solution actuelle n'est pas satisfaisante, car la dotation en personnel ne permet pas d'assurer un service de qualité lorsque les titulaires sont absentes ou en vacances. Cette situation implique de réduire les horaires d'ouverture ce qui n'est vraiment pas optimal. Cela charge également les services voisins.

Par ailleurs, les collaboratrices du Contrôle des habitants actuel comptabilisent des nombres d'heures supplémentaires extrêmement conséquents, ainsi que des soldes de vacances non prises considérables, ce qui pose aujourd'hui un risque concernant la santé de notre personnel. La Municipalité entend résorber rapidement cette situation, mais la mise en congé des personnes concernées paralyserait le service et ne pourrait passer que par une restriction drastique des horaires d'ouverture du service. Cette mesure n'est pas envisageable et entraverait le service public qui doit être nécessairement assuré. La réduction des horaires d'ouverture provoquerait également des goulets d'étranglement dangereux pour la continuité des activités.

Pour terminer, la Municipalité a tenu à offrir la possibilité de traiter par l'intermédiaire du site internet communal, un certain nombre de demandes courantes. Cette nouvelle offre, plus attractive pour les habitants, génère néanmoins une augmentation de la charge de travail pour le service. En effet, souvent, les demandes qui parviennent via ce système sont incomplètes ou nécessitent des approfondissements, générant des émissions de courriels et des téléphones. Ces divers travaux seraient inexistantes si les citoyens étaient présents physiquement au guichet. Néanmoins, cette offre répond à un besoin et sa suppression n'est absolument pas envisageable.

### **3. Solutions envisagées**

#### **3.1 Court terme**

Afin de permettre au personnel de prendre ses vacances en retard et de commencer à compenser des heures supplémentaires, il a été nécessaire d'envisager un renfort temporaire immédiat pour :

- a. Pallier la période de charge intense entre septembre et décembre avec l'arrivée des étudiants (rentrée universitaire) ;
- b. Répondre positivement aux demandes des deux collaboratrices à des allègements de poste temporaires pour des motifs justifiés.

Des mesures complémentaires ont été prises notamment :

1. Des horaires allégés en été pour le Contrôle des habitants avec un service ouvert uniquement les matins.
2. Une augmentation du pourcentage de la seconde collaboratrice de 50 à 60 % avec le même horaire, de manière pérenne. Ce qui permettra de réduire les heures supplémentaires futures.
3. Engager du personnel temporaire pour faire face à la situation au second semestre 2023. Le présent préavis permet ainsi de donner une lisibilité des coûts engagés par la Municipalité (en extra-budgétaire) et de régulariser la situation pour l'année 2024.

### 3.2 Long terme

La présente demande est faite dans le but d'organiser le service sur le long terme. Cela passe par une augmentation de la dotation en personnel dès le 1<sup>er</sup> mars 2024 de 1 équivalent plein temps (EPT), pour une dotation totale de 2.6 EPT.

Cette situation se justifie pour les motifs suivants :

Un benchmarking a été mené avec des communes de taille similaire (voir annexe 1). Il ressort de cette analyse que le Contrôle des habitants de Préverenges est chroniquement sous doté en personnel, vu les tâches confiées. Par exemple, pour des tâches similaires, la commune de Saint-Prex compte 3.6 EPT. Notons qu'à Saint-Prex, le service assure également le service des gérances, d'où une dotation en personnel forte. St-Sulpice compte 3.1 EPT. Villeneuve, de son côté assure nettement moins de tâches annexes qu'à Préverenges et compte 2.1 EPT. Rappelons que la commune de Préverenges ne compte actuellement que 1.6 EPT.

Le tableau de l'annexe 1 détaille les éléments présentés ci-dessus.

Avec le départ prochain des Moussaillons des locaux du château, la Municipalité entend réorganiser l'accueil des citoyens dans le château et mettre en place un guichet accueil unique. Indéniablement, le Contrôle des habitants et d'autres services du château seront impactés par ces changements. Il est envisageable qu'une nouvelle organisation /optimisation du personnel administratif et de ses tâches respectives puisse être considérée à ce moment-là. Dès lors et dans la mesure où ce projet de guichet unique n'a pas encore été étudié, la Municipalité entend renforcer le service du Contrôle des habitants en engageant une personne en contrat de durée déterminée sur une année. Cette solution permettra d'aménager une période de transition pour permettre de dimensionner les besoins en lien avec l'accueil des citoyens et finaliser les demandes d'engagement.

L'augmentation constante des exigences cantonales et la nécessité de garantir un service pérenne tout au long de l'année obligent la Municipalité à procéder à un tel renfort. Comme expliqué plus haut, la numérisation des processus offre une prestation supplémentaire au citoyen mais ne génère en aucun cas un allègement de la charge de travail du service.

### 4. Coûts

En appui de la demande, un chiffrage de la dépense a été établi :

Année 2024	Ancien taux	Nouveau Taux	Coût en CHF
Engagement d'une personne en CDD y compris charges sociales	0%	100%	71'900.00

### 5. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser ces diverses dépenses, soit CHF 71'900.00 dès le 1<sup>er</sup> mars 2024, par les chapitres comptables No 110 « Personnel de l'Administration » et 111 « Charges sociales ».

## 6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

- vu le préavis municipal n° 1/24 du 15 janvier 2024,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'accorder dès le 1<sup>er</sup> mars 2024, une dotation de personnel au Contrôle des habitants de 2,6 postes de travail équivalent plein temps, en comptabilisant la charge correspondante de CHF 71'900.00 dans les chapitres comptables no 110 « Personnel de l'Administration » et 111 « Charges sociales » ;

### DIT

- que le montant de la dépense sera financé par les avoirs en compte de la commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

le Secrétaire :

Guy Delacrétaz

Marc-André Burdet

**Délégués de la Municipalité :**

M. Guy Delacrétaz, Syndic  
Mme Karine Storm-Devolz, Conseillère municipale et M. Marc-André Burdet, Secrétaire municipal

**Proposition de date pour la  
1<sup>re</sup> séance de la Commission :**

Lundi 19 février 2024 à 19h30

**Lieu :**

Foyer du Château

Préverenges, le 15 janvier 2024/MAB

Annexe 1 : Benchmarking des diverses communes

Annexe 2 : Cahier des charges prévisionnel du nouveau poste créé

Annexe 1 Comparaison des tâches dédiées au contrôle des habitants – Etat au 1.1.2023

Commune	Equivalent temps plein (ETP) au Contrôle des habitants	Nb d'habitants	Nb d'étrangers	Registre civique au Contrôle des habitants	Chiens au Contrôle des habitants	Registre des entreprises au Contrôle des habitants	Port au Contrôle des habitants	Naturalisations au Contrôle des habitants	Ventes cartes CFF	Vente carte CGN	Sacs poubelle	Autres tâches confiées au Contrôle des habitants
Préverenges	1.5 (2 personnes)	5'208	1'588	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	oui	vente + distribution naissance	souscription + distribution du vin des citoyens, rapports office du logement, distributions vignettes macaron pour accès bord du lac aux nouveaux habitants concernés
St-Prex	3.6 (4 personnes)	5'866	2'194	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	vente + distribution naissance	Location de salle, gérance appartement, para-scolaire
St-Sulpice	3.1 (variables)	4'932	2'347	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Plan canicule, Location de salle, centrale téléphonique
Villeneuve	2.1 (3 personnes)	5'921	2'441	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	délivrance de cartes piscines et cartes de déchetterie

## Collaborateur au Contrôle des habitants

Titulaire : XXXX

## Projet de description générale de la fonction

Tâches principales	Responsabilités
Assurer un accueil et un conseil de qualité aux usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service au guichet ;</li> <li>• Gestion des téléphones ;</li> <li>• Traitement et rédaction de la correspondance du secteur ;</li> <li>• Respect de la protection des données ;</li> <li>• Tenir à jour ses connaissances en matière d'application des lois et règlements sur le contrôle des habitants.</li> </ul>
Gérer les données des citoyens (arrivées, départs, mutations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction exacte des données dans les registres et transmission des mutations ;</li> <li>• Mise à jour des registres informatiques ;</li> <li>• Etablissement et suivi des dossiers ;</li> <li>• Délivrance des documents de la compétence du Contrôle des habitants ;</li> <li>• Encaissement exact des taxes et émoluments ;</li> <li>• Gestion de la caisse sous la supervision du Service des finances ;</li> <li>• Gestion des statistiques annuelles de la population.</li> </ul>
Etablir les demandes de cartes d'identité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des conditions nécessaires à l'obtention des cartes d'identité ;</li> <li>• Transmission des demandes ;</li> <li>• Encaissement exact des taxes et émoluments.</li> </ul>
Traiter les demandes de permis étrangers et tenir à jour l'échéancier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des conditions nécessaires à l'obtention des permis ;</li> <li>• Etablissement et suivi des dossiers ;</li> <li>• Transmission des demandes, des anomalies et des mutations au SPOP ;</li> <li>• Encaissement exact des taxes et émoluments, ainsi que du contrôle des factures.</li> <li>• Tenir à jour ses connaissances en matière d'application sur la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).</li> </ul>
Exécuter les autres tâches qui sont confiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des appartements et divers (mutations RCB et registre des bâtiments) ;</li> <li>• Archivage des dossiers ;</li> <li>• Tâches diverses occasionnelles que peut lui confier la Municipalité.</li> </ul>

## Exigences de la fonction

### Connaissances professionnelles

- Certificat fédéral de capacité d'employée de commerce, ou titre jugé équivalent ;
- Expérience dans une administration publique, idéalement au sein d'un Contrôle des habitants et/ou d'un Secrétariat municipal ;
- Maîtrise des applications métiers et des outils bureautiques communs ;
- Parfaite maîtrise du français et de l'orthographe, connaissances de l'Anglais niveau A2 (oral).

### Aptitudes liées à la fonction

- Sens de l'organisation, rigueur et fiabilité ;
- Intérêt marqué pour les affaires publiques et le service à la population ;
- Discrétion.

### Dispositions particulières

- La titulaire est assermentée par la Municipalité.

<b>Lien hiérarchique / supérieur direct :</b>	Subordonnée à la Préposée au Contrôle des habitants, subsidiairement au Secrétaire municipal
<b>Entrée en fonction :</b>	1 <sup>er</sup> mars 2024
<b>Durée :</b>	déterminée pour 12 mois
<b>Pourcentage :</b>	100%
<b>Lieu de travail :</b>	Préverenges, Contrôle des habitants

Préverenges, le 15 janvier 2024/MAB